



Traité Mena'hot

Michna 5 - Chapitre 10

מִשְׁקָרֵב הָעֶמֶר,
יוֹצְאִין וּמוֹצְאִין שׁוּק יְרוּשָׁלַיִם,
שֶׁהוּא מָלֵא קֶמַח וְקָלִי,
שֶׁלֹא בִרְצוֹן חֲכָמִים;
דְּבַרֵי רַבִּי מֵאִיר.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
בִּרְצוֹן חֲכָמִים הָיוּ עוֹשִׂים.
מִשְׁקָרֵב הָעֶמֶר,
הַתֵּר הַסֵּדֶשׁ מִיָּד;
וְהַרְחוּקִים מִתְּרִים מִחֲצוֹת הַיּוֹם וְלֵהֲלֹן.
מִשְׁחָרֵב בֵּית הַמִּקְדָּשׁ,
הַתִּקְיָן רָבָן יוֹחָנָן בֶּן זַכַּאי,
שֶׁיֵּהָא יוֹם הַיֶּנֶף כָּלֹּא אָסוּר.
אָמַר רַבִּי יְהוּדָה:
וְהֵלֵא מִן הַתּוֹרָה הוּא אָסוּר,
שֶׁנֶּאֱמַר (וַיִּקְרָא כֹג, יֵד):
עַד עֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה.
מִפְּנֵי מָה הַרְחוּקִים מִתְּרִים מִחֲצוֹת הַיּוֹם וְלֵהֲלֹן?
מִפְּנֵי שֶׁהָיוּ יוֹדְעִין שֶׁאֵין בֵּית דִּין מִתְּעַצְלִין בּוֹ:

Une fois l'omer sacrifié, [les gens] sortaient et trouvaient la place du marché de Jérusalem pleine de farine [provenant des] grains grillés [de la nouvelle récolte, qui était autorisée par l'agitation et le sacrifice de l'omer]. Ce remplissage de la place du marché avec la nouvelle récolte n'était pas effectué avec l'approbation des Sages ; [c'est ce] qu'affirme Rabbi Meïr. Rabbi Yehouda [dit : Ils le] faisaient avec l'approbation des Sages. A partir [du moment] où l'[offrande] de l'omer était sacrifiée, [le produit de la] nouvelle [récolte] était autorisé immédiatement. [Pour ceux qui] étaient loin [de Jérusalem, la nouvelle récolte] était autorisée à partir de midi et au-delà. Depuis [le moment] où le Temple fut détruit, Rabban Yohanan ben Zakai a institué que le jour de l'agitation [de l'omer, le seizième jour de Nissan], était totalement interdit, [c'est-à-dire que l'on ne pouvait manger de la nouvelle récolte]



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



que le lendemain]. Rabbi Yehouda dit : « Mais n'est-ce pas interdit par la Torah, comme il est dit :[« Vous ne mangerez ni pain, ni épis grillés, ni épis frais], jusqu'à ce jour même,[jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande à votre Dieu » (Vayikra 23,14) ? Cela signifie que la nouvelle récolte est interdite le jour de l'offrande, à moins que le sacrifice de l'offrande ne le permette]. Et[si tel est le cas], pour quelle[raison est-il]permis[à ceux]qui sont loin[de manger la nouvelle récolte]à partir de midi et au-delà,[lorsque le Temple est debout ? C'est]dû au[fait]qu'ils savent que les[membres de la]cour ne sont pas paresseux dans leur[sacrifice, et certainement qu'à midi le sacrifice de l'offrande de l'omer est terminé].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions